

terralin PAA base **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : terralin PAA base

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : BIOXAL SA - AIR LIQUIDE Groupe
Route des Varennes - BP 72

71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
Téléfax: + 33 (0) 3 85 92 30 12

Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58

8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke-mayr.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department
+49 (0)40/ 521 00 8800
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL:+33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)40/ 52100-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

terralin PAA base *No Change Service!*

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides comburants, Catégorie 2	H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
P280	Porter des gants de protection (p.e. caoutchouc butyle) /des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

terralin PAA base No Change Service!Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

79-21-0	Acide péracétique
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène
II 64-19-7	Acide acétique

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (< 5 % Agents de surface non ioniques)

Information supplémentaire : Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Peroxyde organique. Une décomposition dangereuse peut se produire.
Oxydant fort. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acide péracétique	607-094-00-8 79-21-0 201-186-8 01-2119531330-56-0006	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400	5
Peroxyde d'hydrogène	008-003-00-9 7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22-XXXX	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Aquatic Chronic 3; H412	10 - 20
Acide acétique	607-002-00-6 64-19-7 200-580-7 01-2119475328-30-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314	10 - 20

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

terralin PAA base *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.,

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, Mousse, Poudre sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : L'oxygène, Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

terralin PAA base **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Matière non-appropriée pour le ramassage:
Matière absorbante, organique
Kieselgur
Sciure
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr Conteneur en plastique de HDPE Polyéthylène verre Matériaux inappropriés pour les conteneurs Métaux Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent. Stocker dans un bac de rétention.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Stocker uniquement en position verticale. Température de stockage recommandée: 5 - 30°C
Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des métaux. Ne pas stocker avec des agents réducteurs. Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

terralin PAA base *No Change Service!*

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	Valeur limite acceptable	0,5 ppm 0,71 mg/m ³	SUVA
		Valeur limite à courte terme	0,5 ppm 0,71 mg/m ³	SUVA
Acide acétique	64-19-7	Valeur limite acceptable	10 ppm 25 mg/m ³	EC/2000/39
		MAK	10 ppm 25 mg/m ³	SUVA
		Valeur limite à courte terme	20 ppm 50 mg/m ³	SUVA

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Peroxyde d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	3 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	1,4 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	1,93 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	0,21 mg/m ³
Acide acétique	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Effets aigus, Exposition à court terme	25 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Effets chroniques, Exposition à long terme	25 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Effets aigus, Exposition à court terme	25 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Effets chroniques, Exposition à long terme	25 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Peroxyde d'hydrogène	Eau douce	0,0126 mg/l

terralin PAA base *No Change Service!*

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Eau	0,0138 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
Acide acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,3058 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg
	Sédiment marin	1,136 mg/kg
	Eau	30,58 mg/l
Remarques:	Utilisation/rejet intermittent(e)	
	Sol	0,478 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	85 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Écran facial

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.. Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Porter selon besoins:
Tablier résistant aux produits chimiques
Bottes
Néoprène

Protection respiratoire : Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protec-

terralin PAA base *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

tion respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.

Filtre combiné:
A2B2E2K2 Hg NO P3 P D/ CO 20 P3 R D

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide
Couleur : incolore
Odeur : Âcre
Seuil olfactif : non déterminé
pH : < 1, 20 °C, concentré
Point de fusion/point de congélation : < -33 °C
Température de décomposition : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : env. 105 °C
Point d'éclair : Non applicable
Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure : Acide acétique: 17 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure : Acide acétique: 6 % (v)
Pression de vapeur : 21 hPa, env. 20 °C
Densité de vapeur : Donnée non disponible
Densité : 1,1 g/cm³, 20 °C
Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable
Température d'auto-inflammabilité : Acide acétique: env. 485 °C
Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Non applicable
Propriétés comburantes : comburant

9.2 Autres informations

Corrosif(ve) au contact avec des métaux : > 6,25 mm/a, Corrosif pour les métaux, Acier doux, Aluminium

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Température de décomposition auto-accelérée (SADT / TDAA): >60°C

terralin PAA base *No Change Service!*

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Tenir à l'écart des matières combustibles.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes, Agents réducteurs, Des chlorures d'acide, Aldéhydes, Métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.325 mg/kg, Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 21 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 10.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Acide péracétique:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde

Peroxyde d'hydrogène:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde

Acide acétique:

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Acide péracétique:

Génotoxicité in vitro : Test de Ames, négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Peroxyde d'hydrogène:

Génotoxicité in vitro : Test de Ames, négatif

Génotoxicité in vivo : test in vivo, non mutagénique

terralin PAA base **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Acide acétique:

Génotoxicité in vitro : Test de Ames, négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Composants:

Acide péracétique:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Peroxyde d'hydrogène:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Acide acétique:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Acide péracétique:

Effets sur la fertilité : Rat, Oral(e), NOAEL: 200 mg/l, F1: 200 mg/l

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Peroxyde d'hydrogène:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Acide acétique:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Peroxyde d'hydrogène:

Rat, NOAEL: 26 mg/kg, Oral(e), 3 mois, Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Rat, NOAEL: 0,0029 mg/l, Inhalation (vapeur), OCDE ligne directrice 407

Acide acétique:

Rat, NOAEL: 1.800 mg/kg, Oral(e)

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

terralin PAA base *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012**Information supplémentaire****Produit:**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Acide péracétique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 : 13 mg/l, 96 h, Essai en semi-statique, OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 3,3 mg/l, 48 h, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Peroxyde d'hydrogène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 16,4 - 37,4 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 2,4 mg/l, 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l, 72 h
NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l, 72 h

Acide acétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 251 mg/l, 96 h, Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 95 mg/l, 24 h

Toxicité pour les algues : CE100 (Euglena gracilis): 720 mg/l, 0,25 h

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Acide péracétique:**

Biodégradabilité : Totalement biodégradable, OCDE Ligne directrice 301

Peroxyde d'hydrogène:

Biodégradabilité : Totalement biodégradable, OCDE Ligne directrice 301

Acide acétique:

Biodégradabilité : Totalement biodégradable, OCDE 301D / CEE 84/449 C6

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Acide péracétique:**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Peroxyde d'hydrogène:

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Acide acétique:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

terralin PAA base *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Acide péracétique:**

Mobilité : Eau S'hydrolyse facilement.

Peroxyde d'hydrogène:

Mobilité : Eau S'hydrolyse facilement.

Acide acétique:

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED). Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 160903

Code d'élimination des déchets(Groupe) : peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 3149

IMDG : UN 3149

IATA : UN 3149

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEROXYDE D'HYDROGENE ET ACIDE PEROXYACETIQUE, EN MELANGE STABILISEE

IMDG : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXIACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED

IATA : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture, stabilized

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 5.1 (8, 11)

terralin PAA base **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

IMDG : 5.1 (8, 11)

IATA : 5.1 (8, 11)

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : OC1
Numéro d'identification du danger : 58
Étiquettes : 5.1 (8, 11)
Code de restriction en tunnels : E

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.1 (8, 11)
EmS Code : F-H, S-Q

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 554
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Oxidizer, Corrosive, above

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents ma- : Non applicable

terralin PAA base *No Change Service!*

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

jeux impliquant des substances dangereuses.

Composés organiques volatils : 0,17 kg/kg
Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif. Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
 H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
 H301 : Toxique en cas d'ingestion.
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H312 : Nocif par contact cutané.
 H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H332 : Nocif par inhalation.
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
 Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
 Flam. Liq. : Liquides inflammables
 Org. Perox. : Peroxydes organiques
 Ox. Liq. : Liquides comburants
 Skin Corr. : Corrosion cutanée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de

terralin PAA base **No Change Service!**Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange

Ox. Liq. 2, H272	: Méthode de calcul
Met. Corr. 1, H290	: Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H302	: Méthode de calcul
Skin Corr. 1, H314	: Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	: Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	: Méthode de calcul

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



terralin PAA base **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

terralin PAA additive **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : terralin PAA additive

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : BIOXAL SA - AIR LIQUIDE Groupe
Route des Varennes - BP 72

71103 Chalon-sur-Saône Cedex
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
Téléfax: + 33 (0) 3 85 92 30 12

Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58

8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke-mayr.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department
+49 (0)40/ 521 00 8800
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL:+33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)40/ 52100-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

terralin PAA additive *No Change Service!*

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
Corrosion cutanée, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (< 5 % Phosphates)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

terralin PAA additive *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydroxyde de potassium	019-002-00-8 1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33-XXXX	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314	5 - 15
Benzotriazole	--- 95-14-7 202-394-1 01-21199790779-20-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	1 - 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos.
 En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
 En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler un médecin.
 En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.,

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

terralin PAA additive **No Change Service!**Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques pendant
la lutte contre l'incendie : aucunRisque spécifique de la subs-
tance ou du produit lui-
même, de ses produits de
combustion ou des gaz dé-
gagés : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection
spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnementPrécautions pour la protec-
tion de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Neutraliser avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Rincer à l'eau.**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une manipula-
tion sans danger : Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne jamais re-
tourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
Indications pour la protection
contre l'incendie et l'explo-
sion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte
contre le feu.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Enlever im-
médiatement tout vêtement souillé.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les
aires de stockage et les con-
teneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-
gine.

Information supplémentaire : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe

terralin PAA additive *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

sur les conditions de stock- au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Température de
age stockage recommandée: 5 - 30°C
Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.
en commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

aucun(e)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Benzotriazole	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,08 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	19 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Benzotriazole	Eau douce	0,0194 mg/l
	Eau de mer	0,0194 mg/l
	Sédiment marin	0,00375 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,00375 mg/kg
	Sol	0,003 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	39,4 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,158 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Écran facial

Protection des mains
Directive

: Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

terralin PAA additive **No Change Service!**Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

Remarques	: Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection de la peau et du corps	: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Porter selon besoins: Tablier résistant aux produits chimiques Bottes
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: > 13, 20 °C, concentré
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: 23 hPa, 20 °C
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité	: env. 1,2 g/cm ³ , 20 °C
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Corrosif(ve) au contact avec des métaux	: > 6,25 mm/a, Corrosif pour les métaux, Acier doux, Aluminium
---	--

terralin PAA additive **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles aux alcalis.,

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 2.879 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydroxyde de potassium:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde

Benzotriazole:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Maximalisation, Cochon d'Inde

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydroxyde de potassium:

Génotoxicité in vitro : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-

terralin PAA additive *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
 : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Benzotriazole:
 Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des expériences ont mis en évidence des effets mutagènes sur les cultures de cellules bactériennes.

Cancérogénicité**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Benzotriazole:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Benzotriazole:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Selon l'expérience n'est pas prévisible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Benzotriazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 26 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 91 mg/l, 48 h, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 231 mg/l,

terralin PAA additive *No Change Service!*Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 72 h
: 1

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Benzotriazole:

Biodégradabilité : Biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Benzotriazole:

Bioaccumulation : Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 1,34 (22,7 °C), En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Mobilité : Mobile dans les sols

Benzotriazole:

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED). Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

terralin PAA additive **No Change Service!**Version
04.03Date de révision:
09.01.2017Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

Code d'élimination des déchets : CED 070601
Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 1814
IMDG : UN 1814
IATA : UN 1814

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : HYDROXIDE DE POTASSIUM, SOLUCION
IMDG : POTASSIUM HYDROXIDE, SOLUTION
IATA : Potassium hydroxide, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C5
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : E

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

terralin PAA additive **No Change Service!**Version
04.03Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016

Date de la première version publiée:
31.07.2012

Eye Irrit. : Irritation oculaire
 Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
 Skin Corr. : Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange

Met. Corr. 1, H290 : Méthode de calcul
 Skin Corr. 1, H314 : Méthode de calcul

||| Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme

terralin PAA additive **No Change Service!**

Version
04.03

Date de révision:
09.01.2017

Date de dernière parution: 13.12.2016
Date de la première version publiée:
31.07.2012

des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.